

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 10 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 10 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.